



FLAGY
Seine et Marne



Les Brèves

du Conseil

N°22
M a i
2 0 1 9

Horaires d'ouverture de la mairie : Mardi 16h - 18h30 • Jeudi 16h - 18h • Samedi 8h30 - 10h30

EDITO

Quitte à me répéter, vous m'avez certainement entendu dans les médias ou lu dans les journaux, dénoncer que nos communes rurales sont en grands dangers, qu'elles sont contraintes chaque année de réduire la voilure. Comme la plupart des autres communes, Flagy subit de plein fouet cette réduction des dotations.

Dans nos petites communes, hormis le maire et ses adjoints qui perçoivent une indemnité très modeste, les conseillers municipaux sont tous bénévoles et assurent le lien intergénérationnel, le lien associatif, culturel, sportif et festif. Mais pas que, les élus ruraux interviennent dans leur commune de jour comme de nuit, beaucoup font eux même l'entretien du patrimoine, l'embellissement des bourgs et villages et bien plus encore.

Depuis maintenant plusieurs années les services de l'État ont dans leurs collimateurs les communes rurales, le rouleau compresseur avance irrévocablement. Perte des compétences communales par le transfert aux intercommunalités, transfert de charge de l'État vers les communes, regroupement des écoles, suppression de la gestion des cartes national d'identité, dématérialisation de tous les documents, alourdissement des normes, sans oublier la perte du pouvoir du maire et paradoxalement des responsabilités plus contraignantes.

Supprimer l'échelon communal ne fera pas faire d'économie et ne résoudra pas nos problèmes d'endettement, car l'avenir du développement économique et démographique de notre pays se fera à la campagne. Le monde rural est bien trop complexe pour être géré par des urbains ou des fonctionnaires, nous aurons absolument besoin de ce maillage de communes rurales et de ses savoir-faire pour réussir les défis du siècle. Il faut remettre la commune au centre de notre organisation territoriale, lui redonner plus d'autonomie, de sérénité, de visibilité, tout simplement la confiance, symbole d'une démocratie en bonne santé.

Heureusement dans ce climat d'incertitude nous avons à Flagy un terreau exceptionnel d'associations et de bénévoles qui assurent avec leurs animations de qualité tout au long de l'année, contribuant ainsi, au rayonnement de notre village, et bien au-delà qu'ils en soient largement remerciés.

Parmi celles-ci les apéros concerts qui mobilisent depuis 9 ans chaque vendredi de Juin et Juillet une quarantaine d'hommes et de femmes et depuis 5 ans les classiques du vendredi de Septembre qui seront bien évidemment reconduits en 2019.

Je souhaite également mettre à l'honneur les membres du CCAS qui ne ménagent pas leurs efforts avec la préparation et la distribution des colis pour les anciens. La tenue d'un stand pendant les apéros-concerts avec la vente de gateaux, les bénéfiques permettent de soutenir des projets en directions des jeunes et des anciens.

Après le tournage du film « Bonne Pomme » à Flagy, nous avons créé une association « Festival Paradisio » qui nous a permis de démarrer notre première édition autour du cinéma de patrimoine qui a eu lieu les 30 Août, 1^{er} et 2 septembre 2018. Son concept avec des scènes de scénographie, des expos, des conférences et les projections permanentes a eu un succès au-delà de nos espérances. Nous avons décidé qu'une 2^{ème} édition aura lieu aux mêmes dates avec davantage d'animation sur la place et de courts métrages. Comme vous pouvez l'imaginer c'est une grosse machinerie à installer. Je tiens à remercier les 60 bénévoles qui ont répondu présent et qui en ont assuré le succès. Je ne doute pas que nous pourrions à nouveau compter sur leur présence.

Je remercie également la commission fleurissement pour tout le temps qu'elle consacre pour que notre village tende en 2019 vers une 3^{ème} fleur. Nous comptons sur vous tous pour aussi embellir de mille couleurs vos façades et vos trottoirs.

Nous avons eu à cœur de réhabiliter 3 des 7 lavoirs, de prochainement démarrer l'étude d'une nouvelle station d'épuration et enfin de terminer notre 3^{ème} tranche du contrat triennal de voirie. Je rappelle que ce retard est dû à la découverte d'une conduite d'eau qui au lieu de se situer sur le domaine public, était en partie enfouie sur le domaine privé, il nous a fallu la déplacer.

Nous espérons, si nous obtenons du Conseil Départemental la subvention du contrat FER, une mise en accessibilité par l'extérieur du logement situé au 1^{er} étage de l'école afin de pouvoir à nouveau en disposer.

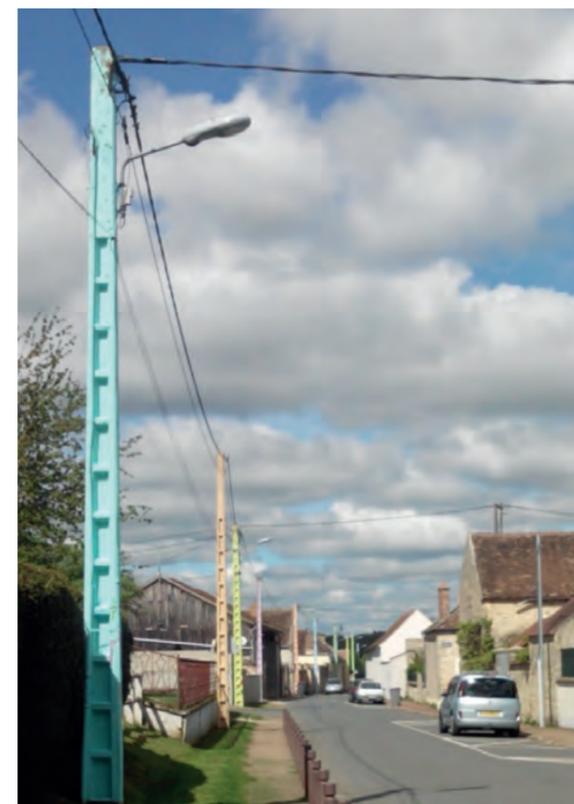
Nous avons également terminé la dernière tranche d'enfouissement de la ligne moyenne tension.

L'année 2019 clôturera l'élaboration du PLU.

Pour conclure, je tiens à préciser que malgré les difficultés de notre quotidien le Conseil Municipal a décidé pour la 3^{ème} année consécutive de maintenir au même niveau les 3 taxes communales.

A vous tous un grand merci et continuons ensemble à promouvoir le « bien vivre ensemble » à Flagy.

Jacques DROUHIN
Maire de Flagy
Président de l'AMR 77



Une rue toute en couleurs

Vous avez tous remarqué que les poteaux électriques de la rue d'Episy viennent d'être peints de couleurs pastel et décorés de fleurs ;

Certains restent dubitatifs mais la grande majorité des avis est favorable. Observez cette rue d'Episy à partir du haut de la rue des Bordes. Ne constatez vous pas que cette peinture change le caractère bien triste auparavant de ces poteaux ? Ils en deviennent presque des éléments d'un jeu de construction ! Et puis, ne trouvez-vous pas qu'ils redonnent de la perspective à cette rue qui n'en avait guère.

Etonnantes aussi les fleurs dessinées sur chaque poteau. Bravo l'artiste !

Inutile de vous dire que, pour l'instant, nous sommes la seule commune de France à avoir de tels poteaux ; Et, dernier argument, pour vous faire adopter ce « street art » nouveau, cela n'a pas coûté un seul centime à la commune.

Philippe Desvignes



Environnement et Patrimoine : toujours une priorité

Après les plantations vient l'entretien.

Notre projet avait pour but de replanter quelques arbres remarquables dans le paysage (noyers), d'installer des pièges à graines et de planter des arbustes le long de la route de Saint Ange et de plusieurs chemins de manière à « souligner » les voies de communication entre le village et les bois du sud



Nous souhaitons allier la faune, la flore et les promeneurs et, en plus de ces plantations, remettre en état quelques éléments du petit patrimoine (croix de Saint Martin aux 3 tilleuls et restauration de 3 lavoirs « découverts » en bas des rues des Bordes, de l'Hôtel Dieu et Monte à Regret).

Ces plantations ont été réalisées le vendredi 26 janvier 2018 avec la participation importante de la Fondation Yves Rocher (fourniture des plants) et de la Société Yves Rocher qui nous avait envoyé une soixantaine de personnes du service développement international.

Malgré la sécheresse de 2018, nos plantations ont assez bien supporté l'hiver, mais il va falloir d'ici quelques jours limiter le développement des mauvaises herbes qui concurrencent nos plantations et nous aurons, à ce moment là, besoin de toutes les bonnes volontés...

Philippe Desvignes

Un dimanche de Saint Vincent à Flagy



Encore une belle fête, cette année, le 27 janvier, malgré la pluie qui a raccourci le défilé dans les rues de Flagy. 6 confréries voisines avaient répondu à notre invitation :

- la confrérie du Sucre d'orge des Religieuses de Moret sur Loing
- la confrérie de Saint Vincent de Ville saint Jacques
- la confrérie des Fleurys de Vinneuf
- la confrérie du clos de Crève Cœur de Villeneuve sur Yonne
- la confrérie de Saint Vincent de St Denis les sens, Soucy et Saint Clément
- la confrérie de Saint Vincent de Villeneuve la Guyard

Après le défilé comme d'habitude nous nous sommes tous retrouvés à la salle des fêtes pour déguster le ratafia élaboré à partir des produits de la vigne de Flagy.

Pour avoir toutes ces confréries à Flagy, il nous faut participer à leurs manifestations. Ce que nous avons fait le 13 janvier à Vinneuf, le 19 janvier à Thomery, le 20 janvier à Saint Clément, le 26 à Ville Saint Jacques, le 27 à Flagy, le 2 février à Sens et le 10 février à Villeneuve sur Yonne.

Plus nous sommes nombreux à participer, plus il est possible de se répartir entre les différentes manifestations sans être « de service » tous les week ends. Avis donc aux amateurs...

Nous remercions l'équipe « Vigne » pour cette dégustation du ratafia du Clos du Bas Verger qui a eu lieu après la messe dans la salle des fêtes.

Philippe Desvignes

Vers la 3^{ème} fleur...

C'est avec bonne humeur, que les bénévoles de la commission fleurissement ont repris les outils pour cette nouvelle saison.

Nettoyage, désherbage des bacs et massifs, taille des arbustes avant l'arrivée de nos premières annuelles.

C'est avec ce travail engagé, accompagné de la motivation des habitants qui fleurissent leur devant de porte et de fenêtres, que notre village s'est embelli depuis près de 10 ans.



1^{ère} fleur en 2013 puis 2^{ème} en 2016, le défi de la 3^{ème} fleur est lancé !

Cet objectif est loin d'être facile car le label 3^{ème} fleur réuni pas loin de 60 critères tels que le patrimoine paysager (arbres, arbustes...), le développement durable et le cadre de vie en prenant en compte le respect de l'environnement, l'embellissement du cadre bâti, la propreté de la commune mais aussi toutes les actions d'animation et de valorisation touristique.

Dans le cadre de l'embellissement de nos rues, j'ai le plaisir de vous offrir ce petit sachet de graines de fleurs que vous pourrez utiliser à votre convenance.

Sophie ALVES DA COSTA

ENEDIS : des contacts utiles

L'électricité de mon logement : qui fait quoi ?

- **La distribution d'électricité** : Enedis gère le réseau de distribution publique d'électricité quel que soit votre fournisseur, exploite le réseau (entretien et dépannage) et assure le comptage de vos consommations.
- **La fourniture d'électricité** : Le fournisseur gère votre contrat d'électricité et assure donc la facturation à partir des index de consommation transmis par Enedis.

Qui dois-je contacter lorsque :	Enedis	Mon fournisseur
Je déménage, j'emménage dans un logement existant		✓
Je fais construire mon logement. Après obtention du permis de construire, je fais ma demande de raccordement sur le site www.enedis.fr	✓	
Je souhaite un branchement électrique provisoire pour mon chantier		✓
Je modifie mon contrat d'électricité (augmentation/diminution de puissance, résiliation/souscription d'une offre, changement de compte bancaire, ...)		✓
Je souhaite modifier mon branchement (suppression ou déplacement de coffret, compteur, ...)		✓
Je n'ai plus d'électricité chez moi	✓	
J'ai une question sur mon contrat d'électricité (réclamation, difficulté de paiement, qualité de fourniture de l'électricité, erreur de relève, facturation, ...)		✓
Je souhaite produire mon électricité. Après avoir défini mon projet et choisi mon installateur, je fais ma demande de raccordement au réseau sur le site www.enedis.fr	✓	
J'ai un problème avec mon installation de production d'électricité	✓	
Je fais des travaux : proches d'un réseau électrique aérien (ravalement de façade, élagage, ...) / sur mon terrain (forage, construction/modification, ...) → je contacte mon fournisseur et je déclare mon projet sur le site :		www.reseaux-et-canalizations.ineris.fr
J'ai détecté une situation dangereuse sur le réseau de distribution publique d'électricité → je contacte immédiatement Enedis au :	09 72 67 50 77	

ENEDIS
L'ELECTRICITE EN RESEAU



La municipalité de Flagy et le CCAS en partenariat avec Axa Assurances propose pour l'année 2020 à ses concitoyens une mutuelle groupée dans le but de pouvoir leur faire bénéficier de tarifs très avantageux sur 3 modules.

Ce partenariat sans aucun coût supplémentaire pour la commune a l'avantage d'augmenter le pouvoir d'achat de ses administrés par les économies réalisées.

Cette offre est valable pour toutes les souscriptions à un contrat de santé « Ma Santé » avant le **31 décembre 2019**.

Axa s'engage à ce que les habitants en résidence principale bénéficient d'une remise pérenne dans le temps sur les 3 niveaux de garanties ainsi que leurs modules énoncés de la manière suivante :

- **30% pour les personnes âgées de 60 ans ou plus sans limite d'âge et sans formalités médicales,**
- **30% pour les travailleurs non-salariés, agricoles ou non agricoles,**
- **17,5% pour les autres.**

Pour plus de renseignements, merci de vous rapprocher de la mairie.

Le nouveau visage de la rue de la croix de Saint-Marc

Suite et fin du triennal de voirie.

On peut rappeler que ce contrat comprenait 3 tranches :

- **TRANCHE 1 : réfection de la rue Tripier et aménagement de la rue d'Episy côté est**, avec mise en place de dispositifs obligeant les véhicules à ralentir entre l'entrée du village et le haut de la rue des Bordes,
- **TRANCHE 2 : aménagement du bas de la rue Grande et de la rue de l'Orvanne,**
- **TRANCHE 3 : réfection de la rue de la croix de Saint Marc.**



A l'origine, ces 3 tranches devaient à l'origine être réalisées de 2014, tranche 1, à 2016, tranche 3.

C'est l'entreprise EIFFAGE qui a été retenue pour la réalisation de ces trois tranches.

Après diverses péripéties et retard, la première tranche a bien été réalisée en 2014, la deuxième tranche en 2016. La troisième n'a pu être réalisée que cette année 2019.

Les travaux ont commencé le 24 avril et devraient durer 5 semaines, pour être terminés fin mai. Bien entendu, tout au long des travaux, l'entreprise EIFFAGE fera le maximum pour réduire au maximum la gêne pour les riverains.

Philippe Desvignes